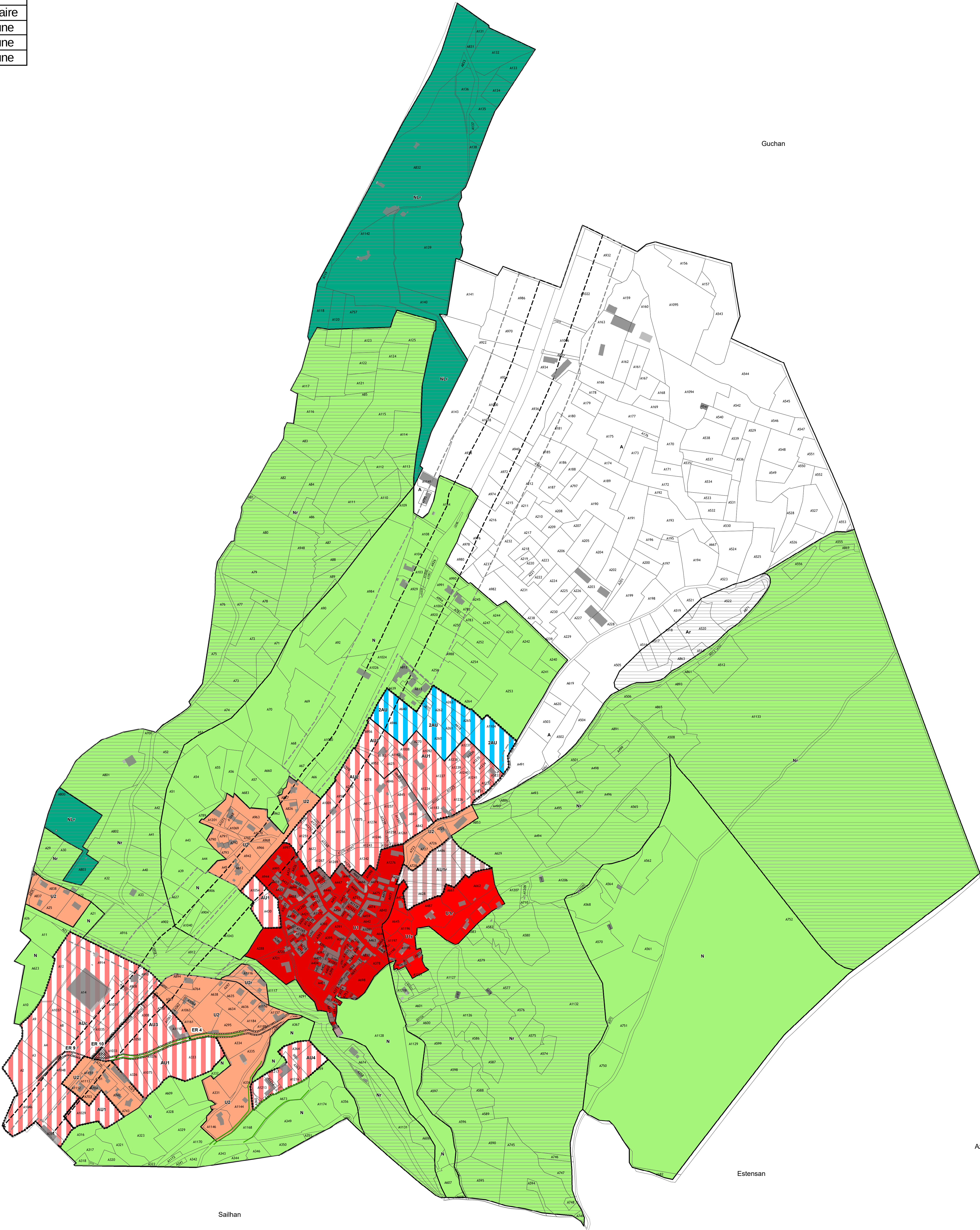


Liste des emplacements réservés		
n°	Destination	Bénéficiaire
4	Aménagement du chemin avec une plateforme de 8m	Commune
9	Aménagement du chemin avec une plateforme de 8m	Commune
10	Création d'un stationnement (335m2)	Commune



03 Plan Local d'Urbanisme

Bourisp

Zonage réglementaire

MAI 2026

Zonage réglementaire

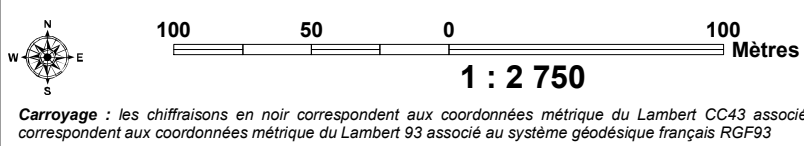
- U1 : Zone du centre village où l'implantation est généralement en ordre continu ou semi-continu le long des rues
- U1r : Zone du centre village où l'implantation est généralement en ordre continu ou semi-continu le long des rues (secteur soumis au PPR)
- U2 : Zone d'extension du village à caractère urbain aéré
- U2r : Zone d'extension du village à caractère urbain aéré (secteur soumis au PPR)
- AU : Zone à urbaniser dont la vocation principale est d'accueillir l'habitat
- AU1r : Zone à urbaniser dont la vocation principale est d'accueillir l'habitat (secteur soumis au PPR)
- 2AU : Zone à urbaniser après modification du PLU
- A : Zone de richesse agricole
- Ar : Zone de richesse agricole (secteur soumis au PPR)
- N : Zone naturelle
- Nr : Zone naturelle (secteur soumis au PPR)
- NLU : Zone naturelle à vocation touristiques et de loisirs (secteur soumis au PPR)

Prescriptions

- Classement sonore 4e catégorie RD929
- Emplacement réservé
- Générateur de recul
- OAP
- Eléments de paysage identifiés

Information

Les zones U et AU sont soumises au DPU



Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93
Cartographie : Les délimitations en noir correspondent aux coordonnées métriques du Lambert 93 associées au système géométrique français RGF93. Les délimitations en bleu correspondent aux coordonnées métriques du Lambert 93 associées au système géométrique français RGF93.